

ABONNEMENT.

Sommaire : Un an... 30 fr. Six mois... 18. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A. EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant-midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFITE & Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Juin 1879.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Versailles, 17 juin.

M. Tirard avait mérité la veille les principaux honneurs de la journée. C'est lui qui, victime d'une méprise, avait le premier levé la main sur un député et donné le signal de la honteuse mêlée. On l'avait vu au milieu de la bagarre, emporté par une noble ardeur, donner l'exemple de l'injure, du coup de poing et de l'étrangement. Le premier à l'action, il avait été le dernier à la retraite.

Eh bien, ce héros d'une rixe de taverne a osé paraître aujourd'hui à la tribune.

Pour faire amende honorable à la Chambre et implorer son pardon ?

Non, pour se plaindre de l'outrage infligé par M. Paul de Cassagnac au gouvernement et de l'omission dans le Journal officiel des paroles injurieuses proférées par le député bonapartiste après le vote de censure.

Interpellé à ce sujet, M. Gambetta a pris la mouche. D'une voix quelque peu irritée, il a essayé de se justifier, en faisant valoir les mauvaises raisons que l'on connaît.

Quant à M. Tirard, il s'écrie, dans un élan de vertueuse indignation, que le gouvernement est respectable et entend être respecté ! La droite sourit, le centre gauche et la gauche applaudissent ; l'Union républicaine est froide, l'extrême gauche a pris un air goguenard. Evidemment l'assertion du ministre a trouvé, même dans les rangs républicains, de nombreux incroyables.

Cependant M. Gambetta a réclamé, avec menace de démission à l'appui, un vote de confiance envers le bureau. La clôture de l'incident est demandée. M. Cunéo d'Ornano se précipite à la tribune et sollicite la permission de rappeler les prouesses accomplies par M. Tirard dans l'échauffourée de

la veille. On lui refuse la parole et l'on prononce la clôture.

Plusieurs ordres du jour ont été déposés. L'un d'entre eux est ainsi conçu :

« La Chambre, s'associant aux sentiments exprimés par le gouvernement et regrettant que le règlement laisse le président désarmé contre les excès de parole, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour exprime un témoignage de sympathie envers le ministère et un simple regret à l'adresse du président de la Chambre ; il ne renferme pas l'approbation, même indirecte, de la conduite du bureau. S'il est voté, M. Gambetta et ses collègues du bureau se verront contraints de réaliser leur menace et de se démettre.

M. Le Royer intervient ; au nom du gouvernement, il déclare que le gouvernement n'a pas besoin d'un ordre du jour, tandis que M. Gambetta annonce pour la troisième fois que le bureau exige un vote de confiance. La situation se complique.

Un second ordre du jour du général de Chanal se borne à approuver la conduite du bureau critiquée par M. Tirard. Son adoption atteindrait donc le ministère. Sur la proposition de M. Gambetta, la Chambre s'empresse de l'écarter, ainsi que le précédent, en accordant la priorité à un troisième ordre du jour, dû à l'initiative de M. Fréminet.

Ce dernier accorde une égale satisfaction au bureau et au gouvernement. Il est voté à la presque unanimité des membres de la gauche.

L'incident est clos.

On prétend que M. Tirard, en dépit des efforts du garde des sceaux pour lui faire modifier ses intentions, maintient sa démission qu'il a déposée aujourd'hui entre les mains de M. Le Royer, après le vote de l'ordre du jour Fréminet.

Chronique générale.

Quoi qu'en disent chaque jour les gouvernants et leurs journaux, la France n'est pas

républicaine ; ils le savent eux-mêmes, et le grand but de leurs projets de loi et de leurs entreprises est de républicaniser notre pays.

Ils ne cherchent pas à nous séduire par les bienfaits de leur régime, par la beauté de leurs œuvres et la noblesse de leurs convictions ; ils se rendent justice et renoncent à s'établir dans l'estime des régions honnêtes de la société française.

Ils n'ignorent pas aussi que la discussion, la comparaison, les généreux efforts et le libre mouvement des intelligences ne leur sont pas favorables, et que la vérité, sous aucune de ses formes, ne combat pas pour eux. Ils ont alors compris que leur existence gouvernementale excluait la liberté. Ils la repoussent en matière de Religion, en matière d'enseignement, en matière de presse : cette dernière liberté ne nous restera pas longtemps.

Ce n'est point la France qui est représentée au pouvoir, c'est un parti. Il n'est pas vrai que le gouvernement actuel soit le gouvernement du pays par le pays, c'est le gouvernement d'un parti pour un parti. C'est pour cela que l'on écarte et que l'on frappe tous ceux qui ne pensent pas d'une certaine manière.

L'Officiel est, depuis quatre mois, le martyrologe des suspects à tous les degrés. On ne se borne pas à méconnaître les longs services, à faire expier les actes d'indépendance, à intimider ceux qui restent en place et que protègent leurs titres ; on déclare aux jeunes gens que s'ils entrent dans les carrières par telle ou telle porte, ils seront délaissés ; on les signale d'avance aux défiances de l'Etat. Les gouvernants tiennent en réserve leurs faveurs pour ceux qui leur ressemblent ; dans leur pensée, la Religion et la République ne sauraient aller ensemble ; ils font une propagande de scepticisme pour faire des républicains. Républicaniser et déchristianiser, c'est tout un pour eux.

Nous l'avons déjà dit, une tyrannie se prépare au profit du régime républicain. Ce sont les doctrines du parti, les traditions des « ancêtres ». Nous sommes revenus à l'an-

née 1792, et toutes les interprétations de la loi, toutes les lois nouvelles, tous les agents de la puissance publique se tourneront contre la liberté des honnêtes gens. Il faudra être républicain ou ne plus être. On nous demandera des certificats de civisme pour respirer l'air de la patrie, et s'il nous arrive de nous plaindre, on nous dira que nous sommes de mauvais citoyens.

D'odieux projets de loi sont venus jeter un grand trouble dans notre pays ; les coupables ne sont pas les perturbateurs officiels, mais ceux qui se sont émus. M. le président du conseil n'a-t-il pas dit, samedi dernier : « Ce n'est pas dans les rangs du parti républicain que les agitations se sont produites » ?

Et pourquoi donc le parti républicain se serait-il montré mécontent ? N'est-ce pas pour lui, pour lui seul que les projets de loi sont tout à coup sortis du laboratoire gouvernemental ?

C'est tout un plan très-visible : l'oppression de la France pour la contraindre à être républicaine. Nous ne sommes qu'au lever du rideau de cette pièce déjà une fois jouée, et dont on aurait cru le retour impossible. Reste à savoir si les divisions, la corruption des esprits, l'affaiblissement du sentiment de l'honneur et du patriotisme continueront à faire la partie belle à la faction devenue gouvernemental. (Union.)

Dans la séance au Sénat sur le retour à Paris, on a beaucoup remarqué l'extrême confiance manifestée par les ministres dans le maintien de la tranquillité et la durée de la République. La même confiance était manifestée par le prince de Polignac, à la veille de la révolution de 1830 ; par M. Guizot, à la veille de la révolution de 1848 ; par les ministres républicains de Louis-Napoléon, quand il méditait son coup d'Etat ; par le duc de Broglie, à la veille de la chute du ministère du 16 Mai.

Rien de plus naïf (pour rester poli) que le discours de M. de Freycinet donnant pour argument du retour des Chambres à Paris

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FÊTE-DIEU

PAR UN PRISONNIER.

Comme la jeune amante, épouse de la veille, Qui le front rouge encore en souriant s'éveille, L'aurore s'échappait de sa couche d'azur, Sa couronne à la main, brillant dans un ciel pur ; Et moi, pour contempler un beau jour prêt à naître, Assis depuis longtemps à l'étroite fenêtre, Je cherchais, au-delà des murs de la prison, A travers les barreaux, un coin de l'horizon. D'une pénible nuit j'avais compté les heures (Le sommeil rarement visite nos demeures) ; Et, pensif, je livrais des regrets et des vœux Aux brises du matin jouant dans mes cheveux. Rêves du prisonnier, pleins de pleurs et de joie, Soyez les bienvenus, c'est Dieu qui vous envoie !

Tout-à-coup, des accents bien connus de mon cœur S'élançant dans les airs comme un immense chœur. C'étaient les saintes voix des cloches balancées Qui venaient m'arracher à mes tristes pensées, Et qui, dans le lointain, mêlant leur chant joyeux, Que les ailes des vents emportaient dans les cieux, Comme pour convier, avec un doux mystère, Les habitants du ciel aux fêtes de la terre.

La Fête-Dieu ! C'est elle ! Et sans ces grandes voix, Partant de ces clochers où resplendit la croix, Dans les vains embarras où mon esprit s'arrête, J'oubliais, ô mon Dieu ! qu'on célébrait ta fête ! J'oubliais ! Et pourtant, jadis, le grand jardin, Par nos mains dépouillé dès l'aube du matin, Au plus beau reposoir fournissait sa couronne.

« N'épargnez pas les fleurs, c'est Dieu qui nous les donne », Disait notre grand mère. « Et pour vous, mes enfants, Ce bon Dieu sans compter les fait naître au printemps. » Et cueillant à l'envi les fleurs à peine écloses, Nous portions à ses pieds notre moisson de roses.

Puis commençait la fête en l'heureuse cité. Le suisse ouvrait la marche, et, plein de dignité, Avec sa hallebarde, il tenait à distance La foule qui s'ouvrait avec obéissance. Un blond petit Saint-Jean, à la main un bâton, Le suivait presque nu, guidant un blanc mouton. Puis venaient les tambours, les prêtres et les vierges, Le maire, les soldats, le peuple avec des cierges. Puis les cloches sonnaient, puis battaient les tambours.

Puis le Saint-Sacrement, sous un dais de velours, S'avavançait précédé des croix et des bannières. Que faisaient ondoyer les brises printanières. Puis tout cela passait, défilant sur deux rangs, Par un chemin de fleurs tendu de longs draps blancs.

C'était beau !... c'était saint !... Souvenirs de l'enfant- Je retrouve avec vous ma première innocence. [ce, Enfouis dans mon cœur, vous êtes le trésor Où je puis toujours, et que je trouve encor ! Maintenant, ô mon Dieu, ta volonté soit faite. Je n'ai plus l'air des champs pour célébrer ta fête ; Je n'ai plus le jeune âge et des fleurs à mon front Qui se courbe pensif sous la ride et l'affront. Je ne suis plus l'enfant qu'un peu de pompe enivre : Mais j'aurais, ô mon Dieu ! j'aurais cent ans à vivre, Que ce sein qui s'exhale en soupirs bienfaisants, De ta fête d'hier se souviendrait cent ans !...

Ecoutez ! écoutez !... la cloche nous appelle. Nous entrions recueillis dans la sainte chapelle. Elle est muette encore, mais déjà, dans ce lieu, Je ne sais quoi de saint révèle et montre Dieu ! Ah ! c'est qu'il est partout le Dieu de nos cantiques. Celui que je connais remplit les basiliques, Le chaume, les palais, les autels de gazon, L'immensité des mers, le ciel et ma prison ! Le prêtre est à l'autel ; une musique douce Comme le chant joyeux d'un oiseau dans la mousse, Prélude. Agenouillés, nous étions là huit cents. Huit cents, le front courbé sous ces divins accents, Huit cents hommes bannis, repoussés sur la terre, Qu'un profond repentir ne saurait satisfaire, Mais que Dieu, dans son cœur exempt de préjugés, A son grand tribunal n'a pas encor jugés !!!

La aussi, revêtus d'aubes de mousseline, Des enfants effeuillaient la rose et l'églantine. Ils semblaient, dans leur zèle à répandre ces fleurs, Jeter aux pieds de Dieu nos soupirs et nos pleurs... Comme pour assister à cette fête sainte, Deux rayons de soleil se jouaient dans l'enceinte. Aux chants du Kyrie, du Credo, du Sanctus, Aux hymnes tout remplis du saint nom de Jésus, Que depuis deux mille ans l'univers recommence, Avait pour un moment succédé le silence. Tout se taisait ; soudain, à l'instant solennel Où le prêtre en sa main tient le Pain Eternel, Un frisson m'agitait des pieds jusqu'à la tête, Passe dans mes cheveux comme un vent de tem- Et sous les purs accents de l'O Salutaris, [pète !... Je retrouvais des pleurs que je croyais taris ! Ces accords, ô mon Dieu ! sont-ils les chœurs des anges ? Entends-je les doux chants de célestes phalanges, Ou le saint roi David, avec sa harpe d'or, Pour célébrer ton nom s'inspire-t-il encor ? Non, c'est un d'entre nous dont le puissant génie Enlante en sa prison ces torrents d'harmonie. Chaque note, ô mon Dieu ! te redit ses douleurs, Comme ses yeux ternis, sa musique a des pleurs ; Elle semble à la fois être triste et sourdre, C'est le chant de l'espoir, c'est le cri du martyr.

que tous les gouvernements s'y étaient établis... Mais, trop confiant ministre, voilà précisément pourquoi ils ont tous été culbutés!

Quand nous voyons la multitude des journaux, des brochures, des caricatures qui propagent dans les classes populaires les passions anti-religieuses et anti-sociales; quand nous voyons rentrer à Paris la tourbe des assassins, des incendiaires de la Commune, on peut dire que jamais plus d'éléments de révolution n'ont été concentrés dans Paris!

Parmi les membres de la droite qui ont voté contre le retour à Paris, plusieurs n'ont pas été fâchés d'un résultat contraire, les uns par fatigue des voyages à Versailles, les autres dans l'espoir que le retour à Paris précipiterait la chute de la République.

Dans les cercles républicains, on prétend savoir que la discussion générale sur le projet Ferry aura beaucoup moins de durée et d'ampleur qu'on ne le croit généralement. Cette affirmation, qui nous revient de divers côtés, n'est pas sans importance. Elle pourrait bien indiquer chez la majorité l'intention arrêtée de brusquer cette discussion et de demander la clôture avant que les inscrits de la droite aient pu prendre la parole. Ce serait le renouvellement du procédé employé samedi au Sénat, grâce à la complaisance de M. Tolain, et qui a failli réussir.

LA RÉPRESSION A OULRANCE.

On lit dans la République française: « Il nous paraît intéressant, au moment où, pour mettre à la raison les insulteurs bonapartistes, les membres de la majorité reconnaissent la nécessité de modifier le règlement de la Chambre, d'indiquer ce qui se passe, dans des circonstances semblables, à la Chambre des communes en Angleterre. Il n'y a pas de lois écrites, mais la Chambre a le pouvoir de décider quels sont les cas qui, d'après la règle et les coutumes, sont des atteintes aux privilèges du Parlement. Alors elle frappe les délinquants de la même manière que le ferait des cours de justice.

La pratique de la Chambre des communes est de commettre le député qui a fait injure à la Chambre, à la garde du sergent d'armes, à Newgate ou à la Tour, autant qu'il plaît à la Chambre et d'y garder l'offenseur jusqu'à ce qu'il présente une prière pour être relâché, exprimant le regret de ses offenses, ou jusqu'à ce que, sur une motion faite à la Chambre, il soit décidé qu'il sera déchargé.

Il est usuel qu'il soit amené devant le bureau et, après une admonition ou réprimande faite par le président, on le décharge du paiement de l'amende, dans plusieurs circonstances on l'a dispensé de la réprimande présidentielle.

Le paiement de l'amende fait partie de la peine et est forcé. Il n'y a pas de limite au montant fixé par ordre de la Chambre. Le paiement a été quelquefois remis, dans des circonstances spéciales, à cause, par exemple, de la pauvreté des membres condamnés, et, dans un cas, parce qu'un prisonnier était frappé d'aberration mentale.

L'offenseur fait amende honorable à genoux.

En février 1750, M. Murray refusa de se mettre à genoux: il fut déclaré coupable d'un très-grand et très-dangereux mépris de l'autorité de la Chambre des communes. Il fut emprisonné à Newgate, sans qu'il lui fût permis d'avoir ni plume, ni encre, ni papier. Il n'y avait eu auparavant qu'un seul exemple de membre refusant de s'agenouiller. Depuis, aucun scandale de cette nature ne s'est produit.

La République française oublie de dire que c'est là un règlement ou un usage d'ancien régime qui n'a plus d'application. Mais cette feuille trouve l'ancien régime très-bon quand il peut servir à ses passions.

Elle oublie de dire aussi que le président laisse aux orateurs une liberté que ne leur laisse pas M. Gambetta, et que la Chambre des communes est plus tolérante et plus polie que la majorité républicaine. Il s'est souvent produit au Parlement anglais des attaques contre le cabinet aussi violentes qu'à Versailles, et les orateurs n'ont pas été mis à la Tour ni à Newgate.

La République française, qui veut la répression à outrance, n'a pas besoin d'aller chercher des pénalités en Angleterre. Elle n'a qu'à ouvrir les archives de son parti et à évoquer les traditions jacobines.

Elle trouvera dans le personnel républicain des Fouquier-Tinville au petit pied, qui enverront les orateurs déplaissants à la guilotine, ou des bouchers Legendre qui assommeront au pied de la tribune les membres de la minorité. D'ailleurs n'a-t-elle pas les revenants de Nourmés qui peuvent reprendre à son service leurs exploits de la Roquette et de la rue Haxo?

La République française parle aujourd'hui de prison et d'amende honorable à genoux! Ces messieurs perdent la tête! Se figurent-ils que d'honnêtes gens vont se mettre à genoux devant Jules Ferry, devant Le Royer, devant Gambetta? C'est par trop grotesque! On pousse de rire en voyant ces gens-là qui rient Dieu vouloir faire de leurs hommes d'Etat des idoles! M. Gambetta, passé à l'état de Dieu-Vischnou, M. Jules Ferry devenu Tabou, recevraient l'encens et les adorations! C'est le délire de la bêtise!

LES TRAITÉS DE COMMERCE.

M. Pouyer-Quertier a prononcé dimanche dans la salle de l'Alhambra, à Bordeaux, un grand discours protectionniste. Il a longuement parlé des questions de la marine marchande et des traités de commerce. Il a rappelé qu'en 1866 il avait lutté pied à pied contre MM. Rouher et de Forcade. Il a constaté les souffrances de notre marine en les attribuant à la loi de 1866, il a soutenu que le véritable consommateur des vins de Bordeaux n'était pas l'Angleterre, mais le nord de la France, comme les habitants du Midi sont les consommateurs des produits du Nord; il a affirmé que l'Angleterre ne consommait des vins de Bordeaux que dans une proportion dérisoire si on la compare à celle de la consommation de nos régions du Nord.

Abordant de nouveau la question de la réduction des salaires en Angleterre, M. Pouyer-Quertier a déclaré que la France ne pourra jamais se résigner à employer de tels moyens; il a soutenu que l'Europe tout entière se déclare opposée aux traités de commerce et que la France va rester bientôt seule en face de l'Angleterre.

UN AVEU ET UN DANGER.

M. Lepère, en répondant, samedi, au toast du préfet de la Vienne, a soulevé contre lui un grand mécontentement parmi divers de ses collègues, qui lui reprochent d'avoir dit publiquement qu'il ne fallait pas se faire d'illusions... parce qu'il restait encore de nombreux citoyens à convertir à la République.

Voilà un aveu bien singulier pour un ministre républicain, et qui met en grand péril le portefeuille de M. Lepère, car tous les ministres soutiennent que la France entière est absolument républicaine... Il est vrai que la plupart d'entr'eux savent bien aussi le contraire, mais ils ne l'avouent pas.

M. le ministre de l'intérieur ne rapporte pas une bien grande satisfaction de son voyage à Poitiers. L'enthousiasme n'était pas délinant, comme le prétendent plusieurs organes républicains, bien au contraire, et nous tenons le fait d'une source assez certaine pour pouvoir l'affirmer.

En dehors des réceptions officielles, le public est resté froid pour M. Lepère.

On affirme que M. Emile Ollivier, à la suite de la décision prise à son égard par l'Académie, a résolu de ne plus assister aux séances et, par conséquent, de ne plus prendre part aux travaux de la compagnie.

Il paraît que quelques amis clairvoyants de la mémoire de M. Thiers ont engagé M. Thiers à ne pas publier l'ouvrage philosophique que l'illustre homme d'Etat avait préparé dans les dernières années de sa vie, et qui ne serait pas digne des œuvres publiées par lui dans la belle époque de son talent.

Les processions ont eu dimanche un caractère particulièrement touchant dans quelques paroisses de Paris. On sait que l'usage s'est conservé, dans certaines églises de l'ancienne banlieue, de faire la procession au dehors. La paroisse Sainte-Marie des Batignolles était dans ce cas. Cette année, sur la demande du conseiller municipal du quartier, le préfet de la Seine a refusé d'autoriser la procession à faire, comme les années précédentes, le tour du square. On s'est borné à sortir de l'église par une porte pour rentrer par l'autre, sans franchir les grilles. La procession ne se trouvait ainsi séparée de la place que par une grille. Une foule considérable avait envahi la place, tenant les propos les plus vifs contre les auteurs et les promoteurs de l'arrêté d'interdiction. Le curé s'étant arrêté pour donner la bénédiction, toutes les personnes qui étaient dans la rue se sont découvertes ou agenouillées. Cette manifestation avait un caractère de spontanéité et d'unanimité qui a vivement frappé tous ceux qui y ont assisté.

Le Siècle dit que le comité d'artillerie a prêté ses locaux et son concours à la procession de Saint-Thomas d'Aquin. Un reposoir a été élevé dans le jardin, les canons du musée ont fourni l'ornementation.

Les journaux radicaux font l'énumération des villes où les officiers, les magistrats ont suivi la procession de la Fête-Dieu. Ils avaient espéré que les circulaires ministérielles auraient suffi pour empêcher des juges ou des soldats de prendre part à cet acte de dévotion que M. le maire de Marseille, peu compétent, ce nous semble, en pareille matière, appelle dédaigneusement « des manifestations prétendues religieuses ».

Ces journaux s'étaient trompés; la Petite République française constate entre autres choses qu'à Limoges jamais on n'avait vu autant de militaires à la procession.

Ce qui stupéfie absolument la Petite République française, c'est qu'à Besançon plusieurs officiers ont suivi le Saint-Sacrement en tenue de service. Elle fait remarquer qu'il y a là un grave abus, les officiers « n'auraient dû y venir qu'en tenue du matin ».

Après cela, on est bien venu à dire, n'est-ce pas? que les catholiques sont les intolérants et les radicaux les protecteurs de la liberté de conscience.

LES ERREURS DE M. SPULLER.

Sous ce titre, une brochure vient de paraître qui signale et réfute toutes les bévues commises par M. Spuller dans son rapport sur les projets de lois Ferry. Erreurs de principes, erreurs de faits, erreurs de citations, erreurs de statistique, tout est relevé, et il ne reste rien de ce fastidieux travail. Jusqu'ici nous pensions que M. Ferry, grand-maitre de l'Université, avait le monopole d'une pareille ignorance de l'histoire et d'un manque de logique aussi complet; il paraît que M. Spuller tient à rivaliser avec lui.

Nous ne savons si ce Badois, entré dans nos Chambres comme jadis Anacharsis Clootz, a fait quelques études de philosophie; en tout cas il n'a point appris à raisonner. Quand on a écrit un pareil rapport rempli d'erreurs et de contradictions, on n'est point admis à parler de l'enseignement, et ce factum est la plus sanglante critique du parti républicain qui veut raisonner en ces matières.

« L'Etat, dit-il, est par excellence l'instituteur public de la nation »! — La proposition est assez étrange sous un régime fondé sur le principe de la souveraineté du peuple. L'Etat, c'est la nation tout entière, c'est tout le monde. Or, pour M. Spuller, l'Etat serait donc la camarilla du moment qui, par malheur, nous gouverne!

M. Spuller repudie avec indignation toute l'ancienne France et son prétendu monopole sur l'enseignement, lequel n'existant pas, puisque chaque Université était indépendante. Or, à la page 28 de son rapport, il dit que la loi de 1850 fut « une victoire de l'esprit de l'ancien régime en lutte avec la Révolution française »! Mais si cette loi de liberté était un souvenir de l'ancien régime, l'ancien régime n'était donc pas le système du monopole et de l'omnipotence de l'Etat. — Mettez-vous donc d'accord avec vous-même, M. Spuller. Si au palais vous raisonnez avec cette logique, nous ne sommes

point surpris que vous ayez laissé la réputation d'un assez pauvre avocat.

Ailleurs, c'est une autre contradiction bien plus cynique.

« Nous n'avons rien à emprunter, dit-il, pour notre démocratie républicaine au despotisme césarien de l'ancien empire! » Ici on se demande si l'auteur était bien éveillé en écrivant ces lignes, ou s'il prend tous ses collègues pour des imbéciles? N'est-ce pas à la restauration de ce despotisme césarien qu'aboutissent les conclusions de son rapport et sa théorie sur l'omnipotence de l'Etat en matière d'enseignement? Jean-Jacques, dont M. Spuller est le disciple, raisonnait plus logiquement et il n'aurait certes pas signé ce rapport qui est un gâchis au point de vue philosophique.

Pour les faits, M. Spuller n'est pas plus exact; il les arrange à sa guise ou les passe sous silence quand il en est embarrassé. Qu'en en juge!

Comme il est fort gêné par l'opposition des conseils généraux au projet de loi, il imagine de n'en pas parler. Sa phrase, à ce sujet, est un modèle d'hypocrisie: « Par respect pour l'indépendance des délibérations des conseils généraux, votre commission a pensé qu'il ne convenait pas de discuter les vœux contraires, etc... » Que penseront les conseils généraux de ce singulier respect? Pour nous qui sommes dispensés du respect, nous dirons que 40 conseils se sont prononcés contre le projet, quand 16 seulement se prononcèrent pour et 31 s'abstenèrent. Et nous ajoutons, sans plus de respect pour M. Spuller, que si la majorité des conseils généraux s'était montrée favorable au projet de loi, la commission et son rapporteur se seraient bien vite emparés de ce vœu et l'auraient célébré comme une grande manifestation nationale.

Pour la question des pétitions, erreur manifeste dans les chiffres.

Les pétitions pour l'instruction obligatoire, gratuite et laïque n'ont réuni que 939,875 signatures, et encore dans ce nombre 407,031 seulement réclamaient la laïcité; les autres se bornaient à demander l'obligation et la gratuité.

Les pétitions pour l'enseignement libre et religieux ont réuni 1,009,300 signatures. Nous ajouterons que, depuis, ce chiffre s'est augmenté et qu'il s'élève aujourd'hui à 1,468,000.

Pourquoi donc M. Spuller parle-t-il de la pétition formidable pour l'enseignement laïque quand il y a une telle différence dans les chiffres?

Nous passons toute la partie de la brochure qui a trait à la discussion religieuse et aux réclamations des évêques; cela nous entraînerait trop loin; nos lecteurs, du reste, ont lu les lettres épiscopales et ont pu les comparer à la thèse de M. Spuller.

Arrivons aux erreurs historiques. C'est là qu'éclate toute l'ignorance naturelle ou calculée de M. Spuller.

Le rapport dit que, de 1820 à 1830, les Jésuites possédaient cinq établissements « dont trois, comprenant quatre-vingt-douze membres, datent de 1534, 1557 et 1579 ».

Ceci est par trop fort! L'ordre des Jésuites ne date que de 1540; comment peut-on faire figurer une de leurs maisons en 1534? Et c'est l'homme qui a écrit une Histoire de saint Ignace de Loyola qui commet une pareille énormité?

Mais, poursuivons, nous allons en voir d'autres!

Pour la période décennale de 1840 à 1850, M. Spuller compte en France onze établissements de Jésuites et deux cent vingt-six membres de l'Ordre. Comment donc, à la page 128, Annexe VIII, ose-t-il dire qu'au rapport de M. Victor Pierre on comptait à peine six Jésuites en France? Et encore ici la citation est tronquée, fautive, attendu que M. Victor Pierre, dans son Histoire de la République de 1848, que nous avons sous les yeux, compte à cette époque 404 Jésuites dans notre pays.

Ainsi on ne sait plus à quoi s'en tenir: à une page M. Spuller dit 226, plus loin il n'en reste que 6, et l'auteur qu'il cite, en le mutilant, porte 404. — C'est un désordre à n'y rien comprendre.

Pour la période contemporaine, le rapporteur ne sait pas mieux ce qu'il dit.

À la page 129, il donne la nomenclature des établissements actuels: on va voir les erreurs.

Il compte un collège à Aix. Ce n'est pas vrai; il n'y a là qu'un scolastique.

Il met à Grasse une maison de prédication. Il n'y a pas de maison à Grasse, mais à Cannes, ce qui n'est pas la même chose.

Il met à Vals une maison d'enseignement, quand il n'y a là qu'un scolastique comme à Aix.

Il ne met à Boulogne qu'une maison de missions, quand il y a dans cette ville un collège depuis 1874.

Il met à Chambéry un séminaire et un collège; or, il n'y a là qu'un séminaire, le collège est de trop. Il n'existe que dans l'imagination de M. Spuller.

M. Spuller termine son fameux travail par une phrase qui est à retenir:

« Sans préjudice des erreurs ou omissions qui auraient pu être commises dans cette statistique très-difficile à établir! »

Cela est commode et dispense de travailler sérieusement. M. Spuller est naïf de faire cet aveu; mais nous le recueillons avec plaisir, car il nous montre avec quel soin sont faits les travaux destinés à nos graves législateurs, et sur quels singuliers documents vont être discutés les projets Ferry. Le rapport est digne de l'œuvre du ministre.

Nous ne connaissons pas l'auteur de la brochure, qui a trop modestement gardé l'anonymat. Mais nous le remercions de son travail, qui ne laisse rien subsister des pauvres arguments du rapporteur, et qui, s'il n'empêche pas une majorité prévenue et ignorante de voter la loi, servira du moins à éclairer l'opinion sur la valeur des outrecuidants qui ont la prétention de légiférer et de gouverner la France.

Nouvelles d'Algérie.

Alger, 18 juin, 9 h. 50, matin.

Le général Fergemol a adressé, de son camp de Médinah, au gouverneur général la dépêche suivante, en date du 17 juin, 9 h. 40 du soir:

« Comme je vous l'ai annoncé, j'ai fait marcher hier, dans l'après-midi, sur El-Hammam, une colonne légère formée des troupes d'avant-garde de la marche faite le matin. Malgré la promptitude de ce mouvement, il n'a pas donné le résultat que j'attendais.

Le village d'El-Hammam venait d'être abandonné, tout y portait la trace d'un départ précipité.

Les gours y ont fait du butin.

Le chérif et ses partisans seraient en fuite dans une direction inconnue.

La colonne légère rentra au camp à 7 heures et demie du soir, après avoir détruit le village.

Les colonnes de la Kenchela et de Biskra sont prévenues et doivent surveiller avec soin les différents passages. Celle de Kenchela sera probablement aujourd'hui à la tête des eaux de l'Oued-el-Abied.

Ces colonnes n'ont trouvé, jusqu'à présent, d'autres difficultés que celles du terrain.

Le combat de Rebaa a été tellement meurtrier pour les insurgés que toutes les incursions ont pris fin en faveur de l'obéissance.

J'apprends que la colonne Biskra a dû camper hier soir au Tiranemine après une journée de marche très-difficile.

Le colonel Cajard espère être ce soir à Boucaada.

Etranger.

On annonce que les condamnés politiques réfugiés à Genève se proposent d'élever dans un cimetière un monument à Solovieff. Ce serait là un horrible scandale, l'apologie du crime, la glorification du régime.

Nous ne savons ce que fera le gouvernement de Genève. Mais il est à croire que la crainte salutaire des réclamations lui imposera le respect des convenances et qu'il empêchera cette odieuse manifestation.

A propos de Solovieff, dont le nom revient sous notre plume, nous devons dire, d'après certains renseignements, qu'au moment où il marchait au supplice, on lui aurait offert grâce de la vie s'il voulait livrer les noms de ses complices. Le condamné refusa énergiquement.

On sait qu'il est mort avec le fanatisme qui ne l'avait jamais abandonné, repoussant le pope qui lui présentait le crucifix, et déclarant que des milliers de vengeurs continueraient son œuvre.

A Kieff, lors de l'exécution des nihilistes condamnés, on a vu une jeune fille qui, malgré les coups de knout, avait refusé de dire son nom, le crier tout à coup au pied de l'échafaud et avouer qu'elle s'appelait Nathalie Gortschakoff. Elle se disait la nièce du grand-chancelier lui-même.

Disait-elle la vérité, ou bien voulait-elle en mourant jeter un dernier défi à l'autorité en compromettant une des plus grandes familles de l'empire? On ne le sait. Mais tout

est possible dans un pays où la Révolution a atteint toutes les classes.

On télégraphie de Berlin, à la Gazette de Francfort, que la réunion du centre a résolu de ne voter les droits et impôts que jusqu'au 1^{er} avril 1881, époque à laquelle finit le septennat militaire. Elle a décidé, en outre, que les excédents de recettes des douanes et contributions seraient remis aux différents Etats et ne pourraient être employés qu'à l'amortissement des impôts directs.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un homme de bien et un savant qui a laissé parmi nous d'excellents souvenirs, M. Amédée de la Ponce, vient de s'éteindre à Paris à l'âge de 89 ans.

M. de la Ponce était le beau-père de notre ancien sous-préfet, M. le vicomte O'Neill de Tyrone.

Une décision du ministre des postes et télégraphes, en date du 16 juin, autorise l'ouverture de la gare du Vaudelnay-Rillé, arrondissement de Saumur, à la télégraphie privée.

Le bureau météorologique du New-York Herald communique la dépêche suivante, datée de New-York, 17 juin:

« Une perturbation atmosphérique arrivera sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège, affectant celles de la France, entre les 21 et 23. Elle sera accompagnée de pluies, de bourrasques et d'éclairs. »

Quatrain.

Nos conseillers municipaux

Demandent pour adjoint un marchand de chapeaux.

On en rit, mais au fond l'avis n'est pas si bête.

Car d'aucuns prétendaient qu'ils n'avaient point de tête.

Un marchand de chaussures jaloux.

Saint-Cyr-en-Bourg. — Voilà assurément une drôle de manière de payer son tailleur. Le sieur Urbain Genevrais, cultivateur à Brézé, devait à Coste, son tailleur, la somme de 85 fr. pour un habit de noce. Sommé de le payer et ne le pouvant, il prit le parti d'aller prendre la vache de sa sœur, cultivatrice à Saint-Cyr-en-Bourg. Il conduisit la vache chez le tailleur et engagea celui-ci à l'aider vendre au marché de Doué, l'autorisant à se payer sur le prix de la vente.

Mais la sœur de ce frère trop partageux l'a dénoncé à la justice.

TOUJOURS M. DEMANGEAT!

Après Vivy, Neuillé: la preuve en est que nous avons reçu la lettre suivante:

Neuillé, 14 juin 1879.

Monsieur,

Huit jours après l'assemblée de Vivy venait l'assemblée de Neuillé. Grande était l'inquiétude des habitants. Ne savaient-ils pas comment avaient été accueillies, à la sous-préfecture, la demande de permission de minuit présentée par plusieurs de leurs confrères de Vivy?

Aussi, dès le lundi, avaient-ils envoyé leurs demandes de permission individuelle, — et sur timbre, — les unes comme les autres favorablement apostillées.

Point de réponse. — M. le maire de Neuillé crut devoir aller réclamer... la réponse qui ne venait pas. — à la sous-préfecture. Il s'y rendit le samedi 7 juin; on le pria d'attendre, M. le sous-préfet étant très-occupé et huit personnes devant passer « à confesse » avant lui. Comme il était tard, M. le maire de Neuillé dit à un employé quel était le but de sa visite. — Recherches faites sur le bureau, l'employé trouva la réponse: il y avait deux permissions. — M. le maire ayant fait observer qu'il y avait trois demandes et seulement deux réponses, il lui fut répondu que la troisième demande était rejetée.

Pourquoi? — Mystère et République! — En cherchant bien, les braves habitants de Neuillé ont découvert ceci: « Roger est revenu de l'armée, — où il servait dans l'artillerie, — tout mutilé, — ayant perdu un œil; l'autorisation de tenir un cabaret lui a été octroyée en vue de l'aider à guérir son pain.

Mais le malheureux a pris pour enseigne: AU

RETOUR DE SÉBASTOPOL!

Quelle imprudence réactionnaire! Cela sent terriblement l'Empire! »

Si c'est là le motif, dites-le donc, Monsieur Demangeat.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de ma considération très-distinguée.

LE PELLETER,

Maire démissionnaire pour refus d'affichage.

Grêle et orage. — Dimanche 8 juin, vers deux heures, la grêle est tombée entre la Pinconnerie et Lussais, sur le territoire de Saint-Pierre-de-Maille (Vienne).

Sur une longueur de 4 kilomètres et 4,500 mètres de largeur, la moitié de la récolte, tant en vigne qu'en blé, a été saccagée.

LE MANS.

On lit dans l'Union de la Sarthe:

« Sans la révélation faite à temps par un détenu, la prison du Mans aurait pu être le théâtre d'un drame terrible, d'une rixe sanglante entre les gardiens et sept détenus conjurés pour tenter, en plein jour et par la violence, la plus audacieuse des évasions.

Cury, condamné mardi à 12 ans de travaux forcés, était l'âme et la tête de ce complot.

Nous savions bien qu'il avait dit qu'avant deux ans il serait évadé et qu'avec des fonds qu'il savait où trouver, il irait en Belgique faire évader sa femme, mais nous étions loin de croire que cet aventurier — dangereux bandit, décidément — était si près de faire une pareille tentative.

Lui et les six complices qu'il avait embauchés devaient, midi sonnant, s'élaner sur les gardiens de la prison, moins nombreux et plus occupés à cette heure qu'à toute autre, et qu'ils comptaient surprendre.

Les gardiens terrassés, garottés — ou assassinés — les conspirateurs, s'emparant des clefs, devaient sortir de la prison par la porte, comme des visiteurs ou des libérés.

Heureusement, l'éveil fut donné et toutes les mesures prises pour réprimer, comme elle méritait de l'être, la tentative de Cury et de sa bande; mais il transpara quelque chose des préparatifs faits et les conjurés n'osèrent pas risquer l'entreprise. »

Au Mans, comme dans un grand nombre d'autres villes, la magistrature assistait dimanche à la procession de la Fête-Dieu; le procureur de la République avait cru devoir se joindre au tribunal.

M. Devré fils a été victime, samedi, d'un accident déplorable, lisons-nous dans la Sarthe.

Il chassait le blaireau, en compagnie de quelques-uns de ses amis, lorsqu'il reçut dans l'aîne presque toute la charge d'un coup de fusil tiré par l'un d'eux.

Les blessures de M. Devré sont assez graves. On espère toutefois qu'elles ne mettront pas sa vie en danger.

LAVAL.

L'Indépendant nous apprend que lundi, vers 5 heures du matin, une rencontre à l'épée a eu lieu à Laval entre deux sous-officiers du 404^e régiment de ligne, derrière le champ de manœuvres des Ormeaux. L'un des sous-officiers a eu un bras traversé. Le combat a duré près d'une demi-heure.

La décision présidentielle qui commue en 20 ans de détention la peine de mort prononcée par le Conseil de guerre séant à Nantes, contre Dupont, soldat au 64^e de ligne, porte la date du 6 juin 1879. A l'expiration de sa peine, Dupont ne sera pas soumis à la surveillance.

POITIERS.

A la visite de M. le ministre de l'intérieur à Poitiers, les colporteurs de *Marseillaise* s'en sont donnés à cœur-joie.

Tout porte à croire, dit le *Courrier de la Vienne*, qu'un impressario, sorti de quelque agence écarlate, s'était chargé d'organiser une troupe de brailleurs substantiellement arrosés de petit rouge.

Ces cabotins d'un nouveau genre se sont, il faut le reconnaître, acquittés de leur tâche avec une conscience, qu'ils ne montrent sans doute pas dans l'accomplissement de leurs devoirs professionnels.

Après avoir fait le tour des rues les plus fréquentées, ils se sont portés à l'angle de la place d'Armes qui se trouve entre le café Castille et le cercle Saint-Hubert.

Pendant près d'une heure, incessamment excités par certains individus à mine « communarde », ils ont littéralement hurlé la *Marseillaise*, ainsi que des refrains révolutionnaires de même provenance. Fatigués de l'indifférence, du dédain et même du mépris dont ils étaient l'objet, ils sont allés promener leur voix avinée de la place d'Armes à la Préfecture, pour revenir bientôt à l'Hôtel-de-Ville.

La foule se dispensa de les suivre dans leur excursion. Mais, au pied de l'édifice municipal, ils rencontrèrent une affluence assez considérable, et, renchérissant sur leur lyrisme bachique, ils en arrivèrent à pousser de véritables vociférations qui produisirent bientôt après le vide autour de leur lamentable chœur.

Il faut reconnaître qu'ils auraient bien mérité d'obtenir une médaille pleine de commissionnaire de la R. F.

Ce qu'il y a de fâcheux à constater, c'est que deux bandes, composées l'une de 25 artilleurs, l'autre d'un plus grand nombre de soldats, ont successivement traversé les rues qui mènent à Blossac, la place d'Armes et la rue d'Orléans, en chantant à tue-tête la *Marseillaise*.

Que nos musiques militaires soient condamnées, en vertu d'une décision prise sur les injonctions de M. Barodet, à exécuter cet hymne de la Commune qui s'est en quelque sorte identifié aux désastres de notre funèbre campagne du Rhin, c'est déjà beaucoup.

Mais que des soldats en rupture de discipline se permettent de se livrer à de pareilles facéties, c'est infiniment trop.

Le fait nous paraît devoir être signalé à qui de droit. Il faut laisser aux pékins de l'anarchie l'épilepsie de la *Marseillaise*.

M. Lepère doit avoir les oreilles passablement abasourdies des carnavales et aubades dont sa présence a été l'occasion dimanche soir.

Dernières Nouvelles.

On nous assure que M. le garde des sceaux aurait ordonné des poursuites disciplinaires contre le président du tribunal de Baugé, pour avoir signé une pétition en faveur des congréganistes.

Un certain nombre de petits négociants de Lyon, tapissiers, charpentiers et autres, viennent de se plaindre à M. le préfet du Rhône de la perte que leur cause l'arrêté par lequel il a interdit la procession de la Fête-Dieu, et demandent, en conséquence, une modération de patente. Cette perte est, en effet, très-considérable pour le commerce lyonnais.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'*Univers illustré*:

TEXTE: Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Le Salon de 1879, par Daniel Bernard (cinquième article). — Théâtres, par Jérôme. — L'hospitalité de nuit pour les femmes, par F. B. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Le Retour du Père, tableau de M. Henri Bourcé. — Une chasse au kangourou, en Australie, par H. Verney. — Les Martyrs de l'honneur, par Henri Conscience (suite). — Szegedin avant l'inondation, par R. Bryon. — Bulletin financier. — Courrier des modes, par M^{lle} Iza de Cérigny. — Echecs.

GRAVURES: Théâtre des Nations: *Notre-Dame de Paris*, drame en cinq actes et quinze tableaux, de Paul Foucher, d'après le roman de Victor Hugo; deuxième tableau. — Le général Gresley, sénateur, ministre de la guerre. — Afghanistan: l'Emir Yakoub-Khan se rendant à une conférence avec le major Cavagnari, plénipotentiaire anglais. — Paris: l'hospitalité de nuit pour les femmes; la salle des lits de camp. — Théâtre national de l'Opéra: festival au profit des inondés de Szegedin; décoration de la scène; la farandole, par le corps du ballet.

Salon de 1879: *Le Paon revêtu*, tableau de M. Charles Monginot. — *Le Retour du Père*, tableau de M. Henri Bourcé. — Une chasse au kangourou, en Australie. — La ville de Szegedin, avant le désastre: Rébus.

Abonnements (Paris et départements): 1 an, 22 fr.; 6 mois, 14 fr. 50; 3 mois, 6 fr. — Bureaux: rue Auber, 3, place de l'Opéra.

VUE GÉNÉRALE DE LA VILLE D'ANGERS

Par M. MOLLAY.

Ce magnifique plan lithographique, dont nous avons déjà parlé, est mis en vente au prix de 4 fr., à Saumur, chez tous les libraires.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen.

